



SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Point 13.1 de l'ordre du jour provisoire

Couverture sanitaire universelle : Réorientation des systèmes de santé vers les soins de santé primaires, fondement résilient de la couverture sanitaire universelle, et préparatifs d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la couverture sanitaire universelle

Mai 2023

Le CII encourage vivement les gouvernements à déployer des efforts urgents et soutenus pour appliquer le plan d'action CSU2030 « De la parole aux actes » et réaliser la couverture sanitaire universelle d'ici à 2030. En collaboration avec d'autres dirigeants nationaux, les gouvernements doivent, à titre prioritaire, intégrer la couverture sanitaire universelle dans leurs cadres et budgets nationaux de santé. Il est également essentiel de soutenir, de renforcer et de protéger le personnel infirmier et sanitaire au niveau mondial. Les infirmières sont essentielles pour reconstruire les systèmes de santé solides et résilients dont il est besoin pour prodiguer des soins dans toutes les situations – y compris les urgences, les conflits, les catastrophes naturelles et la gestion quotidienne des soins tout au long du parcours de vie – ainsi que pour garantir la sécurité sanitaire.